

# Règlement intérieur Association Aïkido Harmonie



*Le règlement intérieur a pour vocation de compléter les statuts de l'association Aïkido Harmonie. Le présent règlement peut être modifié lors des assemblées générales et doit être conforme aux statuts.*

*Les participants aux activités d'Aïkido Harmonie, y compris les non adhérents, s'engagent à respecter ce règlement.*

## 1. Administratif

### 1.1 Agrément des nouveaux membres.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion et s'acquitter d'une cotisation. Les conditions pour devenir membre de l'association sont définies dans les statuts (Art. 6 et 7). La participation aux activités organisées par l'association engage les participants au respect de ce règlement.

### 1.2 Cotisations.

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté).

La cotisation annuelle est fixée à 16 euros et n'est pas remboursable.

### 1.3 Assemblées générales

#### 1.3.1. Votes des membres présents

Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le bureau ou un quart des membres présents.

#### 1.3.2. Votes par procuration

Comme indiqué à l'article « 10 » des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées audit article.

#### 1.3.3. Information des adhérents

Au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale, le bureau met à disposition des adhérents, tous les documents nécessaires à leur réflexion et prise de décision.

#### 1.3.4. Ordre du jour

Possibilité d'ajout à l'ordre du jour de l'assemblée générale

Les demandes doivent être adressées 15 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale.

#### 1.3.5. Compte rendu de l'assemblée générale

La prise de note et la rédaction sont assurées au minimum par un membre du bureau et, si possible par un adhérent. Le compte rendu de l'Assemblée Générale est validé par le bureau avant d'être présenté à l'Assemblée Générale suivante.

## 1.4 Politique tarifaire

### 1.4.1. Tarifs

La participation au stage, organisé par l'association, est ouverte aux personnes non membres de l'association. Pour participer les stagiaires doivent s'acquitter du tarif en vigueur selon les modalités d'inscription mises en place (en ligne/sur place).

Les tarifs appliqués sont inscrits dans le présent règlement et peuvent être modifiés lors des assemblées générales.

Il existe 2 tarifications selon les modalités suivantes :

1. Pré-inscription en ligne
2. Inscription sur place

Tarifs en vigueur :

	Pré inscription en ligne	Inscription sur place
Stage Complet	115 €	160 €
Stage 4 jours ou 8 séances	80 €	100 €
Stage 2 jours ou 4 séances	60 €	65 €
Stage 1 jour ou 2 séances	35 €	40 €

### 1.4.2. Remboursements

Toute demande de remboursement présentée au bureau une semaine avant le début du stage, sera honorée à hauteur de 95 %.

Après cette date et avant le début du stage, un remboursement de 50 % est accordé.

Pour un remboursement complet (sauf frais occasionnés), les demandes doivent être justifiées (blessure incapacitante, perte d'emploi, etc.). Le bureau se réserve le droit d'y répondre négativement après avoir étudié la demande en question.

Toute demande de remboursement survenant après le début du stage sera étudié par le bureau.

## 1.5 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres présents ou représentés.

# 2- Organisation

## 2.1 Pratique et assurance

Ce stage est ouvert à tous les pratiquants obligatoirement assurés pour la pratique de l'aïkido, à titre personnel ou à travers l'adhésion à une fédération. Il est recommandé de se munir de l'imprimé de déclaration d'accident de l'organisme assureur en cas de besoin.

## 2.2 Public accepté

Ce stage est destiné à un public adulte.

Il n'y a pas de cours enfant.

L'âge minimum pour pratiquer est de 16 ans à la date du stage. Pour tout public entre 12 et 16 ans, une demande préalable doit être formulée à l'organisateur pour acceptation. Cependant, le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande. Une autorisation parentale écrite et signée est obligatoire pour tous les mineurs. Les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal à l'arrivée et au départ du dojo. Un pratiquant peut être refusé en cas de sanctions, telles que prévues à l'article 2.14.

### **2.3 Horaires**

Les cours commencent à l'heure précise : 9h30 et 17h.

### **2.4 Trousse de secours**

Une trousse de secours est prévue par l'association. Toutefois, chaque pratiquant doit prévoir une trousse de pharmacie personnelle.

### **2.5 Propreté dojo et vestiaires**

Chacun est responsable de la propreté du dojo. Le tapis et les vestiaires devront être balayés chaque jour en fin de journée par les pratiquants.

### **2.6 Tenue vestimentaire et effets personnels**

Le keikogi doit être propre et les ongles doivent être coupés. Le port des bijoux ou de tout autre accessoire pouvant occasionner des blessures à leur porteur ou aux autres sont proscrits pendant la pratique. Les téléphones portables doivent être éteints.

### **2.7 Accès aux cours**

L'accès aux cours est strictement réservé aux personnes inscrites et munies de leur carte d'entrée.

### **2.8 Blessures**

Si vous êtes blessé lors de la pratique, sortez du tatami pour vous soigner. Votre partenaire doit vous aider si vous êtes dans l'incapacité de nettoyer le tapis. Si la blessure est sérieuse, merci de le signaler à l'organisateur afin qu'il prévienne les secours.

### **2.9 Perte et vol**

L'organisateur n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

### **2.10 Public et spectateurs**

Le public peut observer en silence les cours depuis les gradins. Cependant, l'organisateur se réserve le droit de refuser un accès au public à tout moment.

### **2.11 Prises de vues photo/video**

Les prises de vues (photo ou vidéo) sont strictement interdites par les pratiquants, sauf autorisation expresse de l'organisateur. Les prises de vues (vidéo ou photos) depuis les gradins pendant les cours sont tolérées si celles-ci ne sont pas à vocation commerciale et qu'elles n'occasionnent aucune gêne pour les pratiquants ou l'enseignant. Les organisateurs se réservent la possibilité d'interdire les prises de vues à tout moment.

### **2.12 Droit à l'image**

Toutes les prises de vue doivent respecter la réglementation concernant le droit à l'image.

### **2.13 Sécurité**

Chacun doit veiller à la sécurité de tous : laisser un couloir de circulation autour du tatami et aux issues de secours resserrer les tatamis quand ils s'écartent pendant la pratique, etc..

En cas d'incapacité pour intervenir, ne pas hésiter à alerter les organisateurs.

### **2.14 Radiation et refus de stage**

Pour des motifs graves (par exemple : violations répétées du règlement intérieur, comportement dangereux, troubles au déroulement du stage, etc), le bureau peut interdire l'accès au stage et aux tribunes de façon temporaire ou définitive. Dans ce cas, aucune demande de remboursement n'est acceptée.

Un recours est possible auprès du bureau, assisté du conseil de son choix.

## **3- Stage étiquette**

**3.1** Lorsque le Sensei arrive sur le tatami tous les pratiquants doivent être échauffés, assis en seiza sur une ou plusieurs lignes selon le nombre de participants et prêts pour le salut formel.

**3.2** En cas exceptionnel de retard, veuillez à rejoindre le cours en toute discrétion. Si le salut n'est pas terminé, attendez sa fin. Au moment du salut, seul le professeur peut être debout. Ne montez pas sur le tatami pendant les démonstrations, attendez que le Sensei ait terminé.

**3.3** La façon correcte de s'asseoir sur le tapis est la position en seiza, ou en tailleur en cas de blessure. N'allongez jamais les jambes, ne croisez pas les bras. En cas de blessure, il est possible de se tenir debout, à l'arrière du groupe.

**3.4** Pendant la pratique, ne quittez le tapis qu'en cas de blessure ou de malaise. Pour vous désaltérer attendez la fin de la démonstration du Sensei. Quand vous réintégrez le cours, faites-le le plus discrètement possible.

**3.5** Dès que la fin d'une technique est annoncée, saluez votre partenaire et rejoignez les autres pratiquants assis en ligne.

**3.6** Quand le Sensei vous montre en particulier un mouvement pendant le cours, mettez-vous en seiza et regardez attentivement. Saluez-le lorsqu'il a terminé. Quand il corrige un autre pratiquant, vous pouvez arrêter de travailler pour regarder. Asseyez-vous en seiza et saluez de même.

**3.7** Quel que soit votre partenaire, respectez-le. Ne discutez jamais à propos d'une technique.

**3.8** Parlez le moins possible sur le tapis.

**3.9** Soyez attentifs à votre sécurité et à la sécurité de chacun : projetez vers l'extérieur du tapis ou ne projetez pas si la place manque ; lors de pratique avec armes, soyez attentifs à vos mouvements et à ceux de vos voisins